



L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un Fonds de placement garanti T-Sécurité ou d'un Fonds de placement garanti T-Sécurité<sup>2</sup> au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document.

## BREF APERÇU

Date de création du Fonds	Valeur totale (en milliers)	Gestionnaire de portefeuille	Taux de rotation du portefeuille	Dépôt initial minimum
Novembre 1993	3 769 \$	Corporation Fiera Capital	55,61 %	TS : Ces fonds ne sont pas disponibles pour les nouvelles souscriptions ou les dépôts supplémentaires. TS2 : Ces fonds ne sont pas disponibles pour les nouvelles souscriptions. Les dépôts supplémentaires ne sont pas permis depuis le 3 mars 2020. TS/TS2 : Les dépôts en vigueur ou nouveaux par prélèvement automatique (PPA) ne sont pas permis depuis le 3 mars 2020.

Noms des Fonds Option de garantie (100/100)	Contrats et codes de fonds						
	T-Sécurité 94	T-Sécurité 97		T-Sécurité 99		T-Sécurité <sup>2</sup>	
		FAR	Sans frais d'acquisition	FAR	Sans frais d'acquisition	FAR	Sans frais d'acquisition
FPG d'obligations canadiennes à court terme – TS/TS2				TLC350	TLC351	TLC401	TLC501
FPG d'obligations canadiennes à court terme (catégorie 2) – TS/TS2	TLC150	TLC101	TLC121				

Noms des Fonds Option de garantie (100/100)	Ratio des frais de gestion (RFG) – estimatif	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
FPG d'obligations canadiennes à court terme – TS/TS2	2,54 %	8,64 \$	433 661
FPG d'obligations canadiennes à court terme (catégorie 2) – TS/TS2	1,78 %	9,68 \$	2 523

## DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement dans des titres canadiens du marché monétaire et dans des titres à revenu fixe dont l'échéance est à court terme.

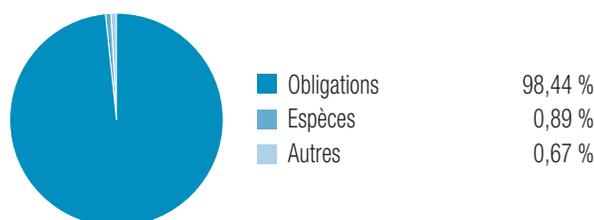
### Les 10 principaux placements du Fonds au 31 décembre 2022

Obligations de l'État canadien, 1,000 %, 1 <sup>er</sup> juin 2027	23,59 %
Allied Properties Real Estate Investment Trust, 1,726 %, 12 février 2026	5,72 %
Banque de Montréal, 2,880 %, 17 septembre 2029	4,82 %
Canadian Credit Card Trust II, 2,303 %, 24 mai 2023	4,37 %
Canadian Credit Card Trust II, 2,719 %, 24 novembre 2024	3,89 %
Athene Global Funding, 2,100 %, 24 septembre 2025	3,67 %
Banque canadienne de l'Ouest, 1,818 %, 16 décembre 2027	3,64 %
Capital Power Corp., 4,986 %, 23 janvier 2026	3,38 %
CARDS II Trust, 3,127 %, 15 novembre 2024	3,38 %
Chip Mortgage Trust, 1,738 %, 15 décembre 2025	3,25 %

**Total** **59,70 %**

**Nombre total de placements : 31**

## Répartition des placements au 31 décembre 2022



## QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

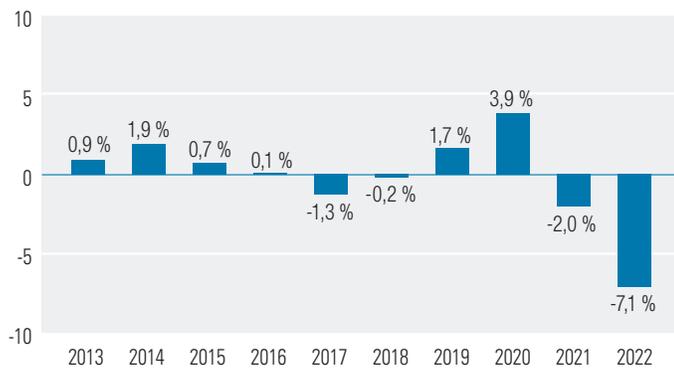
Cette rubrique présente le rendement du Fonds (catégorie initiale) au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale personnelle.

### Rendement moyen

Un placement de 1 000 \$ dans le Fonds (catégorie initiale) effectué le 31 décembre 2012 s'élèverait aujourd'hui à 980,35 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de -0,20 %.

## Rendements annuels (au 31 décembre)



Le graphique montre le rendement du Fonds (catégorie initiale) au cours de chacune des 10 dernières années. La valeur du Fonds était à la hausse pendant 6 années et à la baisse pendant 4 années.

## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert aux termes d'un contrat d'assurance, ce fonds distinct prévoit des garanties qui peuvent protéger vos dépôts en cas de baisse des marchés, sous réserve de certaines limites. Le RFG comprend le coût d'assurance lié à ces garanties. Veuillez consulter le Cahier de renseignements et le contrat pour en savoir plus.

## À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds est destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement à court terme, qui cherchent un certain revenu et qui sont prêts à accepter une variation faible de la valeur de leur portefeuille.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

### 1. Frais d'acquisition

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour vendre des parts du Fonds.

Retrait des parts :	Contrat de fonds distincts			
	T-Sécurité 94 - FAR	T-Sécurité 97 - FAR	T-Sécurité 99 - FAR	T-Sécurité <sup>2</sup> - FAR
	Frais d'acquisition reportés (FAR) [comme pourcentage du montant du dépôt]			
1 <sup>re</sup> année suivant le dépôt	5,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
2 <sup>e</sup> année suivant le dépôt	4,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
3 <sup>e</sup> année suivant le dépôt	3,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
4 <sup>e</sup> année suivant le dépôt	2,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
5 <sup>e</sup> année suivant le dépôt	1,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
6 <sup>e</sup> année suivant le dépôt	0,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
7 <sup>e</sup> année suivant le dépôt		0,0 %	0,0 %	0,0 %

Pour les contrats T-Sécurité 97, T-Sécurité 99 et T-Sécurité<sup>2</sup> sans frais d'acquisition : 1 % du montant du dépôt s'il y a rachat dans les 90 jours.

L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un Fonds de placement garanti T-Sécurité ou d'un Fonds de placement garanti T-Sécurité<sup>2</sup> au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements pourrait baisser.



**Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du titulaire de contrat et peut prendre ou perdre de la valeur.**

## 2. Frais permanents du Fonds

Le RFG comprend les frais de gestion, le coût d'assurance lié aux garanties, les frais d'exploitation et les taxes applicables au Fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de votre placement. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter votre contrat d'assurance.

Nom des Fonds – Option de garantie (100/100)	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du Fonds)
FPG d'obligations canadiennes à court terme ivari – TS/TS2	2,54 %
FPG d'obligations canadiennes à court terme ivari (catégorie 2) – TS/TS2	1,78 %

## 3. Autres frais

D'autres frais peuvent s'appliquer si vous transférez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de transfert entre fonds	2 % du montant du transfert à partir du 5 <sup>e</sup> transfert dans la même année civile.

## Commission de suivi

Tant que vous détenez des parts du Fonds, nous versons une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Cette commission est payée à même les frais de gestion et son taux est fonction de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez :

- Sans frais d'acquisition – à hauteur de 0,8 % de la valeur de votre placement chaque année
- Frais d'acquisition reportés – T-Sécurité 94 : 0,52 % de la valeur de votre placement chaque année. T-Sécurité 97, T-Sécurité 99 et T-Sécurité<sup>2</sup> : 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

**Vous pouvez revenir sur votre décision à l'égard des transferts dans les deux jours ouvrables suivant la première des dates suivantes à survenir :**

- la date à laquelle vous recevez la confirmation, ou
- cinq jours ouvrables après son envoi.

Vous devez nous aviser de l'annulation par courriel, télécopie ou courrier. Le montant remboursé au fonds d'origine correspond au montant le moins élevé entre le montant que vous avez transféré et la valeur marchande, en cas de baisse. Le montant remboursé ne vise que la transaction en question et comprend un remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez versés à l'égard de la transaction annulée.

## RENSEIGNEMENTS

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et le Cahier de renseignements. Vous pouvez nous contacter comme suit :

ivari  
C.P. 4241, Station A  
Toronto (Ontario) M5W 5R3

Sans frais : 1-800-846-5970  
Courriel : conversation@ivari.ca  
ivari.ca

**Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du titulaire de contrat et peut prendre ou perdre de la valeur.**

ivari et les logos ivari sont des marques de commerce d'ivari Canada ULC. ivari est autorisée à utiliser ces marques.